Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 3

Artikel: Présentation économique de l'Union française
Autor: Rey, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888310

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE DE L'UNION FRANÇAISE

par

Georges Rey

Ancien gouverneur de la France d'outre-mer,
Secrétaire général du Comité de l'Afrique française
de la Chambre de commerce internationale

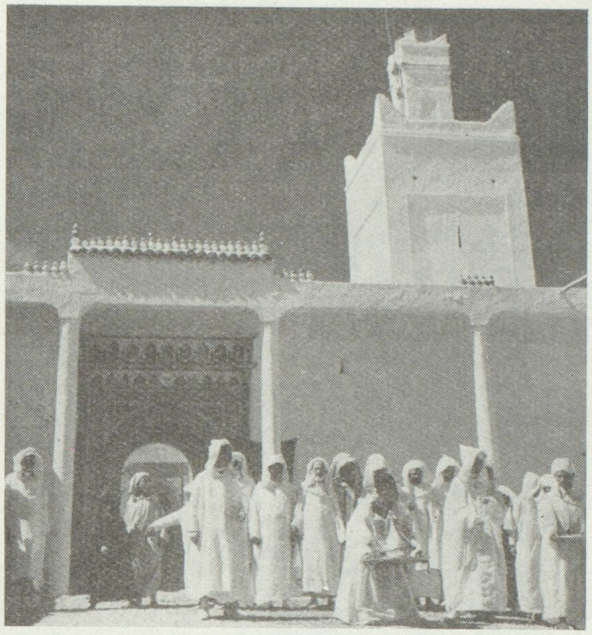

« Là où règne l'Islam... »
(Photo Office marocain du tourisme)

Il faut d'abord définir ce dont nous voulons parler. Nous nous en tiendrons à l'Afrique et écarterons les États associés de la presqu'île indochinoise qui font partie constitutionnellement de l'Union française. Nous engloberons dans notre étude le Maroc et la Tunisie, états liés à la France par des traités de protectorat et qui ne sont pas membres de l'Union française.

Nous abordons, en effet, le domaine économique et non pas le domaine juridique. Il nous paraît vain de vouloir étudier actuellement la part que les trois pays associés du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge peuvent prendre dans l'économie générale. Ces pays sont ravagés par la guerre qui stérilise leur production, fausse leurs courants commerciaux et leur crée des besoins impérieux à caractère exceptionnel. Il est sage de ne point les intégrer dans une somme économique.

Mis à part les trois états de la presqu'île indochinoise, la structure économique de l'ensemble, ainsi réduit à l'Afrique et aux territoires répartis dans le monde, reste pourtant très complexe et fortement diversifiée. C'est commettre une erreur grave que de croire que l'Afrique française a une unité économique, politique ou humaine.

L'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc, fait partie du monde méditerranéen. Elle est ouverte vers l'Europe, peuplée de races blanches. Ses productions agricoles viennent en concurrence avec celles des pays du sud européen.

L'Afrique véritable ne commence qu'au sud du Sahara qui en reste la limite. C'est dans cette Afrique tropicale que le continent africain déploie ses caractères de massivité, de difficultés d'accès et de pénétration. Cette Afrique noire est un pays dur, esclave d'un climat excessif, marqué par de longues périodes sèches et des pluies brutales. Les sols africains sont soumis au phénomène de la latéritisation qui les transforme en croûtes rougeâtres stériles. Les méthodes de culture extensive des Africains, qui vont sans cesse à la recherche de terres neuves en abandonnant à des jachères très longues les terres cultivées par leurs pères, sont le fait moins de l'ignorance ou de la paresse que de la nécessité de ne pas détruire les sols.

Cet équilibre entre l'homme et le sol risque à tout moment d'être rompu. L'apport de la civilisation occidentale, avec son cortège d'impératifs matériels et de progrès social, tend à cette rupture. Dans la course entre le technicien et le médecin, celui-ci aujourd'hui l'emporte. La population croît à une allure plus rapide que la production agricole malgré les améliorations techniques. Il en résulte à tout instant et presque partout des dangers de sous-alimentation.

Cette situation a aussi ses effets sur le regroupement des populations. L'Afrique en général, est très inégalement peuplée. On a pu dire que ce continent comprenait des régions très peuplées séparées par de vastes espaces vides. Cette inégalité s'accentue par l'appel des villes où viennent se réfugier tous ceux qui sont attirés par les salaires industriels ou qui désirent se libérer des règles de la tribu.

Cette mauvaise répartition de la population, l'insuffisance technique de la main-d'œuvre, les structures sociales et religieuses des communautés indigènes forment un ensemble d'éléments qui ne sont pas de nature à faciliter l'intégration de l'Afrique dans le monde moderne.

Malgré l'évolution rapide de ces pays, il subsiste une vieille Afrique très attachée à ses traditions, à ses coutumes et, là où règne l'Islam, toujours prête aux passions religieuses. Cette Afrique, en sa partie française, se transforme sous la direction et la conduite de la Métropole. A vouloir aller trop vite et à remettre sans précaution la responsabilité de ces territoires à des cadres insuffisants en quantité et généralement inaptes aux disciplines d'un état moderne, on risquerait de rejeter ces pays dans la redoutable anarchie qu'ils connaissaient à l'arrivée de la France. Ces temps sont très proches puisque, en exceptant les Antilles et la Réunion, la France est en Algérie depuis cent trente ans, en Afrique noire généralement depuis le début du siècle et au Maroc depuis quarante ans.

Compte tenu de la situation trouvée à ce moment et du peu d'années qui s'est écoulé, les résultats actuels

« *Il subsiste une vieille Afrique très attachée à ses traditions...* » (Danseurs Bafias en costume de guerre, Cameroun. Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

d'arachide, se classe dans les tout premiers pays du monde producteurs et exportateurs de cet oléagineux. L'arachide se contente de sols pauvres et légers du Sénégal et, grâce aux mesures prises pour la sauvegarde de cette culture, on peut espérer que cette production essentielle se développera.

L'huile d'olive, des oliveraies d'Afrique du Nord et surtout tunisiennes, régénérées et développées, concurrence sur les marchés métropolitains l'huile d'arachide. On peut compter sur une production moyenne disponible de 30 à 40.000 tonnes d'huile d'olive.

Pour les matières textiles, l'Afrique française n'a qu'une production encore peu importante. Pourtant le Tchad, l'Oubangui-Chari et maintenant le Nord Cameroun produisent environ ensemble 30.000 tonnes de coton fibre. On peut espérer que la culture du coton se développera favorablement dans les périmètres irrigués des rives du Niger. L'Afrique produit également des tonnages peu importants de fibres dures, notamment de sisal.

Mais la véritable richesse des territoires français du Golfe de Guinée est le cacao. L'Afrique conserve sa suprématie en matière de cacao avec 65 % de la production

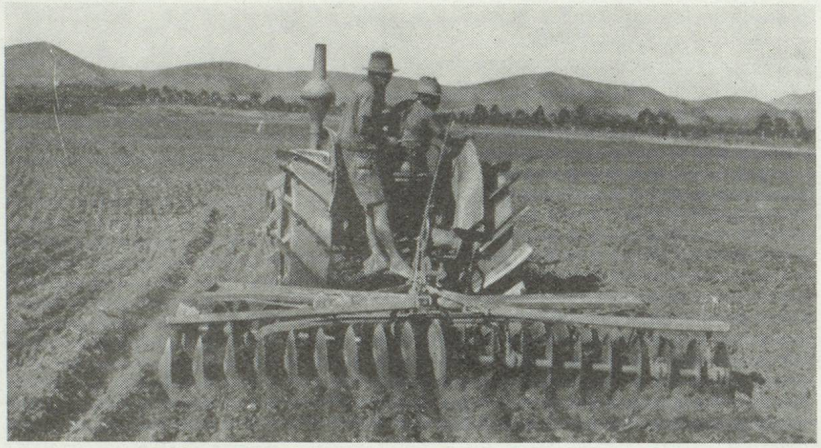

« *La France poursuit une politique d'éducation du paysan noir* » (Culture du manioc à Madagascar. Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

peuvent être considérés comme fort satisfaisants. Nous allons les préciser par un minimum de chiffres.

Le premier problème est de nourrir des populations dont on sait qu'elles cultivent des sols en général pauvres et soumis aux caprices d'une nature difficile. En dehors des travaux d'irrigation — barrages (grands et petits), captages de sources et forages profonds — la France poursuit dans tous les territoires une politique d'éducation du paysan africain dans des organisations à forme coopérative et encadrées par des techniciens français. Les noms changent suivant les territoires, ainsi que les modalités de détail, mais le but partout le même est de moderniser les méthodes d'agriculture ancestrales. Malgré cet effort, la production de produits vivriers nécessaires à l'alimentation des populations reste insuffisante et ces pays doivent généralement recourir à des importations.

Les territoires africains français sont surtout producteurs de matières premières agricoles. Il faut mettre au premier plan les oléagineux : fruits du palmier à huile, coprah et surtout arachides. Le Sénégal, avec une production moyenne qui dépasse 400.000 tonnes de graines

« *Il faut moderniser les méthodes d'agriculture ancestrales* » (Cultivateur Senoufe et sa daba, Côte d'Ivoire. Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

mondiale. La Côte d'Ivoire avec 60.000 tonnes et le Cameroun avec 50.000 tonnes occupent des rangs très honorables. La qualité ne répond pas toujours aux normes réclamées par l'industrie, mais un effort est actuellement entrepris pour remédier à cette défectuosité.

La Côte d'Ivoire, Madagascar et le Cameroun sont des producteurs importants de café avec respectivement 60.000, 40.000 et 12.000 tonnes. Il est utile de préciser qu'en Afrique noire les productions de cacao et de café sont presque intégralement entre les mains des planteurs africains dont beaucoup ont acquis la richesse.

La Guinée, la Côte d'Ivoire et le Cameroun fournissent à la Métropole de très importantes quantités de bananes fraîches, environ 90.000 tonnes et des quantités moins considérables d'ananas frais, en conserve ou sous forme de jus.

Citons enfin comme produits secondaires mais dont l'intérêt n'est pas négligeable, le quinquina, le caoutchouc, le tabac.

Ce dernier produit nous ramène à l'Afrique du Nord. L'Algérie récolte, en effet, environ 20.000 tonnes de tabac. L'Afrique du Nord produit aussi des volumes très importants de vin, environ 13 millions d'hectolitres pour l'Algérie seule. C'est un important pays producteur d'agrumes, production de l'ordre de 430.000 tonnes dont le placement n'est pas toujours facile. Elle fournit aussi des primeurs à l'Europe.

Il convient de dire maintenant un mot des territoires autres que l'Afrique, c'est-à-dire des quatre départements français d'outre-mer et des territoires non groupés.

Dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion la canne à sucre est reine. La production a atteint en 1950 : 180.000 tonnes de sucre et 120.000 tonnes de rhum. Les deux départements antillais fournissent aussi des tonnages de bananes égaux à ceux de la côte occidentale d'Afrique (90.000 tonnes).

Saint-Pierre-et-Miquelon, qui groupe moins de 5.000 habitants, a comme ressource la pêche à la morue. La Côte française des Somalis n'a d'autre production que le sel, mais sa position géographique lui vaut un rôle spécial. La Nouvelle-Calédonie a comme richesses le coprah, le café et des mines de nickel et de chrome. Les Établissements d'Océanie enfin fournissent du coprah et de la vanille.

Pour en revenir à l'Afrique, il faut citer les ressources provenant de l'élevage, des pêches et des forêts. L'Afrique du Nord élève des moutons et dans les zones de savane de l'Afrique tropicale, il existe des troupeaux considérables de bovidés que l'avion et la chaîne du froid vont permettre d'exploiter rationnellement.

En matière de pêche, les eaux africaines sont très riches, notamment sur les côtes marocaines et mauritaniennes, sans compter les îles australes et les pêches à la baleine pratiquées au Gabon et à Madagascar.

Enfin, la forêt reste une grande richesse largement exploitée en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Ce dernier territoire produit l'okoumé exporté en grosse quantité sur toute l'Europe.

Les richesses minérales sont importantes et en plein développement. Avec près de 7 millions de tonnes de phosphates, l'Afrique du Nord se place parmi les premiers producteurs mondiaux. Le Maroc est aussi un des futurs grands producteurs de plomb, de zinc et de manganèse. L'Algérie a des gisements de fer d'une grande valeur. Des gisements de ce métal viennent d'être découverts en Mauritanie et d'autres sont maintenant en exploitation

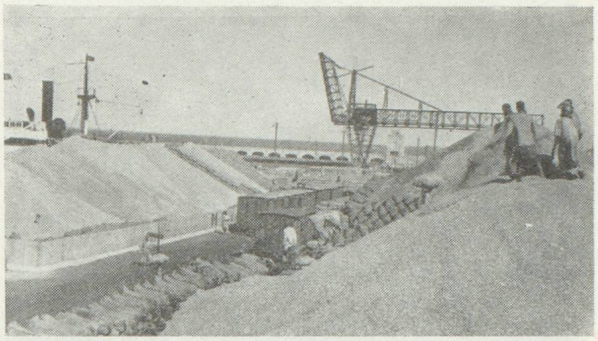

Seccos d'arachides dans le port de Dakar, Sénégal
(Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

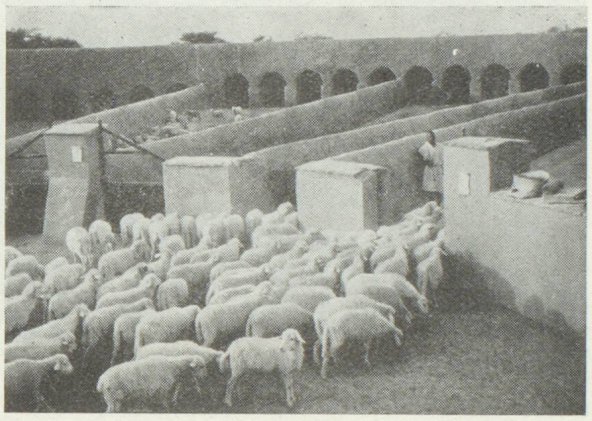

« Il faut citer aussi les ressources provenant de l'élevage »
(Bergerie dans le Soudan français
Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

Cacaoyer de la Côte-d'Ivoire
(Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

« *Dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, la canne à sucre est reine* »
(Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

en Guinée. Dans ce territoire également, des gisements importants de bauxite sont en exploitation et d'autres en prospection. Du manganèse va être exploité en Afrique Équatoriale qui possède aussi du plomb et du cuivre. On espère pouvoir mettre en route en Mauritanie une mine de cuivre. Enfin, l'Afrique tropicale produit des quantités peu importantes d'or et a des exploitations de diamant en progression.

En dehors du pétrole, dont nous parlerons plus loin, l'Afrique offre encore des possibilités minérales considérables actuellement inexploitées ou inconnues.

MAIS il ne s'agit pas seulement de produire. Il faut vendre. En 1951, les territoires français d'Afrique ont exporté ensemble 18.500.000 tonnes pour une valeur de près de 400 milliards de francs et ont importé 8.535.000 tonnes pour une valeur de 662 milliards de francs. En valeur, les exportations ont dépassé 73 % vers la zone franc et les importations de la zone franc ont atteint 79 %. Les chiffres des départements d'outre-mer et des territoires isolés donnent des pourcentages analogues, sinon supérieurs.

Ces chiffres prouvent qu'il s'est établi des courants très importants et très constants entre les territoires d'outre-mer et la Métropole. Cette situation est due à plusieurs raisons : d'abord les liens politiques créent des liens économiques et il est normal que les territoires aient pour principal client et principal fournisseur la Métropole qui leur fournit des cadres d'administration et de technique et fait en leur faveur des sacrifices financiers importants pour leur développement économique et social.

D'autre part, les territoires d'outre-mer français et la France font partie de la même zone monétaire. Il existe bien un franc dit franc C. F. A., dont la valeur est de 2 francs métropolitains et qui a cours dans tous les territoires africains en dehors de l'Afrique du Nord ; il existe de même un franc du Pacifique, dit franc C. F. P., qui vaut actuellement 5 fr. 50 métropolitains et qui, lui, est utilisé dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et de l'Océanie. Mais ces francs ne sont que des monnaies de compte qui n'ont pas une vie propre et qui dépendent entièrement du franc métropolitain dont ils sont des multiples. Les transferts sont à tout instant libres entre les différents territoires et la Métropole. Il n'y a que la Côte française des Somalis qui dispose d'un franc spécial, le franc Djibouti, qui vaut 1 fr. 64 français, mais qui n'est pas convertible directement en franc français car il est rattaché au dollar. Par contre, il est convertible dans les monnaies étrangères.

Enfin, la troisième raison qui a entraîné la création de ces courants importants entre la Métropole et les territoires d'outre-mer, résulte du système de la préférence réciproque entre les produits de ces territoires et les produits français. Les produits originaires des territoires d'outre-mer entrent librement dans la Métropole et sont très souvent protégés par des droits de douane contre les produits similaires étrangers. De même, et en contre-partie, les produits français sont protégés contre les concurrences étrangères par des droits de douane dans les territoires français d'outre-mer. Il est difficile de faire une juste balance entre les avantages que tirent de ce contrat l'une et l'autre partie. On peut penser qu'ils s'équilibrent à peu près. Bien entendu, il est des territoires ou des pays qui ne peuvent pas bénéficier pleinement de telles dispositions. Cette revue, dans son numéro d'octobre dernier, a donné des renseignements précis sur les statuts juridique et douanier des territoires de l'Union française, nous n'y reviendrons pas. Mais il est bon de rappeler pourtant que des pays comme le Maroc, le Cameroun et le Togo qui sont soumis à un statut juridique international ne peuvent pas accorder des avantages douaniers aux produits français. Si les importations des produits étrangers se trouvent limitées, c'est par le seul jeu du contrôle des changes et pour la défense de la monnaie.

MAIS les échanges commerciaux ne suffisent pas à assurer la stabilité économique d'un pays. Il y faut encore un commerce interne fortement charpenté et une industrialisation correspondant aux besoins et aux possibilités. Le commerce interne se développe d'une façon très active entre les territoires africains et à l'intérieur de ces territoires.

Quant à l'industrialisation elle en est encore à ses débuts. Ce retard est dû surtout au manque de sources d'énergie. La production de l'Afrique en charbon est très modeste. Il existe des gisements au Maroc et en Algérie et les produits sont assez pauvres et d'une qualité médiocre. Madagascar dispose de très importants gisements de charbon dont l'exploitation n'est pas encore entamée.

En ce qui concerne le pétrole, les recherches sont activement poussées en Tunisie et en Algérie où déjà des résultats intéressants ont été acquis. Le Maroc couvre actuellement le cinquième de ses besoins en pétrole et d'autres espoirs sont apparus. Enfin, des recherches actives se poursuivent au Gabon.

Pour ce qui est de l'énergie électrique, on sait que le continent noir renferme 40 % des ressources hydro-électriques de la planète et des efforts très importants sont poursuivis actuellement aussi bien en Afrique du Nord

qu'en Afrique tropicale et équatoriale pour utiliser les ressources hydro-électriques. Au Cameroun, le barrage d'Edéa, sur la rivière Sanaga, à 50 kilomètres de Douala, va mettre à la disposition de l'économie gabonaise 125 millions de kWh. dès cette année. L'équipement des chutes du Djoué, près de Brazzaville, et des grandes chutes à 80 kilomètres de Conakry, est activement poursuivi. D'autres projets plus ambitieux sont actuellement à l'étude.

L'industrialisation de l'Afrique a porté d'abord sur la transformation des matières premières produites dans le pays (huileries, savonneries, usines de textiles, conserves de viandes, conserves de poisson, industrie du bois sous toutes ses formes) et sur la mise en place d'industries capables d'assurer l'entretien du matériel mécanique (ateliers et chantiers de réparation, garages, etc.).

Des industries plus complètes et plus développées sont créées maintenant : cimenteries, brasseries et, en Afrique du Nord, industrie de transformation des métaux. Il est évident que nous allons assister dans les années qui vont venir, à un développement industriel de l'Afrique pour de multiples raisons dont les raisons stratégiques ne sont pas les moindres. Mais un développement industriel, en dehors de l'énergie et de la main-d'œuvre, exige un financement important et un équipement de base. Les obstacles qu'il faut vaincre en Afrique, nous les connaissons déjà, ce sont le sol et l'homme. Il faut y ajouter la distance.

L'Afrique est un continent massif, fermé sur l'extérieur, et son équipement est très onéreux. Les territoires de l'Afrique française disposent maintenant d'excellents et nombreux ports : Alger, Casablanca, Dakar, Abidjan, Douala, Pointe-Noire. De ces ports part un éventail de routes et de voies ferrées très développées en Afrique du Nord, et sans cesse en voie de création et d'amélioration en Afrique noire.

Pêche aux coquillages dans les Etablissements français de l'Océanie
(Cliché du Min. de la France d'outre-mer)

Il reste encore beaucoup à faire dans ces pays neufs et difficiles. Devant cette nécessité la France a conçu un plan de mise en valeur appliqué depuis la fin de la guerre. Il s'agit de sommes considérables mises à la disposition des territoires africains et affectées pour 60 % aux équipements de base, 25 % aux investissements non productifs et 15 % aux investissements productifs.

La France a créé un certain nombre de sociétés d'économie mixte qui, combinant les capitaux privés et les capitaux publics ont surtout pour objet la recherche scientifique, les expériences agricoles sur une grande échelle et la vulgarisation de nouveaux procédés. De plus, un organisme : la Caisse centrale de la France d'outre-mer, fait des avances à ces sociétés d'État, aux collectivités publiques et également au secteur privé, car il faut bien penser qu'en dehors des investissements de souveraineté et de service public financés par l'État, le secteur privé doit trouver son financement suivant les règles du capitalisme. La tâche est considérable et il est normal que tous les capitaux européens puissent être appelés à concourir au développement de l'Afrique sous certains contrôles et certaines garanties.

Ainsi, quand on a fait le tour de l'Union française, on s'aperçoit à la fois que sous son aspect économique elle offre des réalisations déjà très satisfaisantes, qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'elle permet de larges espoirs dans le triple domaine de l'agriculture, de la mine et de l'industrie.

Ce voyage en zigzag à travers le monde a montré la diversité des éléments de l'Union française — encore n'avons-nous pas parlé de l'Extrême-Orient — ainsi que la complexité des problèmes qui se posent à la France.

Ce pays n'a rien à redouter de l'examen que l'on peut faire des résultats de son effort de colonisation. Il n'a jamais négligé le facteur humain ni le bonheur des populations. Malgré les charges écrasantes qu'il a eu à supporter depuis le début du siècle, il a poursuivi au delà des mers une tâche colonisatrice dont il a encore accentué la vigueur depuis la fin de cette guerre.

Georges Rey